

Le travail créateur franco-allemand

En cet automne de l'année 2005, un vrai choc. Je lis avec quelque retard le « cahier des charges » que le ministère français de l'Éducation nationale et le ministère allemand des Affaires étrangères ont donné aux professeurs d'histoire chargés de rédiger le manuel franco-allemand prévu pour les classes de seconde, première et terminale. Je sursaute à la lecture d'une phrase véritablement falsificatrice d'Histoire : « L'événement fondateur des relations franco-allemandes d'après-guerre fut le traité de l'Élysée de 1963. » Je me mets à chercher le nom de Robert Schuman. Il est absent. Espérons que, lorsque le volume aura paru, je pourrai constater que la vérité aura été rétablie.

Avant le traité de l'Élysée, en septembre 1962, le général de Gaulle avait effectué un voyage spectaculaire et triomphal en République fédérale. Après son départ, le chancelier Adenauer envoie une lettre manuscrite à un autre grand Français :

Cher Monsieur Schuman, pendant la visite du général de Gaulle la semaine dernière, j'ai souvent pensé à vous comme à l'homme qui, par son initiative de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, a scellé la pierre angulaire de l'amitié qui unit désormais étroitement nos deux peuples. Je me souviens toujours avec gratitude de notre travail commun. Et il me tient à cœur, précisément en cette circonstance, de vous témoigner ma reconnaissance.

La déclaration du 9 mai 1950 avait en effet, constitué un acte politique particulièrement courageux et il est juste que cette date soit devenue « Journée de l'Europe ». Prôner, juste cinq ans après la capitulation allemande, la mise en commun égalitaire, sous une autorité supranationale, de ressources alors fondamentales, voilà qui n'allait vraiment pas de soi ! Le changement de la politique extérieure française était spectaculaire. On passait de l'ère du soupçon et de l'acceptation résignée de l'évolution mondiale à celle de la créativité. Il fallut moins d'un an pour aboutir au traité signé le 18 avril 1951. L'Assemblée nationale en autorisa

la ratification par 337 voix contre 233, majorité d'autant plus belle que les élections de juin avaient diminué la « troisième force » au profit des communistes et surtout du RPF du général de Gaulle dont les attaques contre la politique de Robert Schuman avaient été particulièrement vigoureuses.

Lorsque le général de Gaulle est revenu au pouvoir en 1958, il s'est largement rallié à ce qu'il avait dénoncé et combattu dans l'opposition. Grâce à son prestige, il a amené des millions de Français à se convertir à l'amitié franco-allemande et aussi à l'Europe du traité de Rome. Le traité de l'Élysée n'a eu à résoudre aucun conflit entre les deux pays. Cela avait été fait, pour le retour de la Sarre à l'Allemagne et pour la canalisation de la Moselle au profit de l'acier lorrain, par le traité signé en septembre 1956 par le chancelier Adenauer et le chef du gouvernement français, le socialiste Guy Mollet. Le traité de 1963 a organisé les rencontres régulières entre les dirigeants et les hauts fonctionnaires, affirmé qu'on tenterait de se mettre d'accord en matière de défense et a surtout décidé la création d'une structure originale, l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ). Il est navrant que le chancelier allemand et le Président français, après avoir spectaculairement célébré, en janvier 2003, le 40^e anniversaire du traité de l'Élysée, aient procédé, en 2005, à la destruction de cette structure.

L'OFAJ devait être un organisme indépendant transnational, porté par ce que l'on n'appelait pas encore la « société civile ». Les deux ministres de la Jeunesse n'étaient pas présidents de l'Office, mais seulement de son conseil d'administration. Celui-ci était doublement mixte : paritairement franco-allemand et, de chaque côté, un mélange de fonctionnaires représentant l'État et de personnalités indépendantes, des responsables d'associations de jeunesse, de culture populaire, etc. — avec la possibilité pour les « civils » français et allemands de dominer conjointement le camp des fonctionnaires. Le secrétaire général et son adjoint, de nationalités alternées, bien que choisis parfois sur des critères obscurs, avaient un vrai pouvoir d'initiative. En quatre décennies, l'Office a fait se rencontrer des millions de jeunes, de tous horizons sociaux, soutenu jumelages et partenariats de toute sorte.

La nouvelle formule a été imposée malgré l'opposition de l'ensemble des associations et organismes privés agissant dans le champ franco-allemand, à commencer par le Conseil national des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP) et de son homologue allemand. Le nouvel accord, signé par les deux gouvernements, devait entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2005. Mais le ministère français des Affaires étrangères a découvert en dernière minute qu'il fallait une autorisation parlementaire. Le Conseil d'administration comportera alors douze membres,

six représentants des ministères, deux des administrations régionales, deux parlementaires et deux jeunes à la représentativité indéterminée. Le conseil aura pour tâche de décider des programmes et du budget. La « société civile » sera représentée dans un comité consultatif sans pouvoirs. Les secrétaires généraux dépendront directement du conseil d'administration (donc des gouvernements). Les raisons de cette destruction de l'œuvre du chancelier Adenauer et du général de Gaulle sont obscures. En tout cas, la pensée qu'elle traduit va à l'encontre des motivations du travail franco-allemand — qui a commencé bien avant même le 9 mai 1950.

Lorsque j'ai présenté le film *La Chute* dans plusieurs lycées, j'ai toujours commencé par mettre en avant la scène où Hitler décore cinq « soldats » de quinze ans, à la fois fanatisés et misérables. Et je disais que la tâche que nous nous sommes fixée dès la fin de la guerre était d'amener ces gamins à la démocratie. Nous avons une co-responsabilité pour l'avenir de l'Allemagne écrasée. Que recouvrait donc ce « nous » ? La première phrase du Préambule de la constitution française de 1946 (aujourd'hui texte de référence du Conseil constitutionnel) disait :

Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine...

En 1919, on aurait parlé de victoire sur des nations ou des peuples. Pourquoi la formulation de 1946 ? Parce que les constituants savaient deux choses. La première, c'est que tous les Français n'avaient pas été résistants. La seconde, c'est que, lors de leur arrivée à Dachau ou à Buchenwald, les premiers déportés français avaient découvert que les camps avaient certes été créés par des Allemands, mais pour des Allemands. Je n'ai jamais beaucoup aimé l'expression « réconciliation franco-allemande ». Lors de mon premier voyage d'après-guerre en Allemagne, je me suis entretenu avec le maire de Francfort, ma ville natale. Il avait été interné à Buchenwald et en était sorti invalide. Avais-je à me réconcilier avec lui ? De notre côté, il s'agissait, au nom des raisons pour lesquelles nous avons combattu Hitler, de ne pas faire comme la France de 1919 : « Laissons les Allemands vivre dans l'exclusion internationale. Si cela tourne mal, nous dirons qu'ils sont toujours les mêmes et qu'on aura bien fait de ne pas établir des liens avec eux ! » Le Comité directeur du Comité français d'échanges avec l'Allemagne nouvelle que nous avons créé en 1947-1948 se composait de résistants, dont des déportés, d'horizons politiques très différents, catholiques, protestants, juifs, incroyants. Nous rejetions l'idée de la culpabilité collective d'un peuple. Ce n'était pas facile. C'est un soir d'août 1944, en clandestinité à Marseille, que j'ai appris à la BBC que les internés de Theresienstadt

venaient d'être transférés à Auschwitz pour y être exterminés. Parmi eux, la sœur de mon père et son mari, anciennement médecin berlinois. Après une nuit de réflexion, j'étais sûr que, quels que fussent l'horreur des crimes et le nombre de criminels, il n'existait pas de culpabilité collective, surtout pas héréditaire, mais une charge morale collective (telle que celle assumée par le chancelier Willy Brandt — qui avait combattu le nazisme dès 1933 — s'agenouillant devant le monument du ghetto de Varsovie). Les conséquences n'ont pas toujours été faciles à vivre. Ainsi, en 1948, j'ai passé une journée à discuter avec les stagiaires du *Höllbof*, une institution créée par un fonctionnaire français en Forêt-Noire. Il s'agissait d'anciens jeunes chefs de la *Hitlerjugend* qui n'avaient pas commis personnellement de crimes et qu'il fallait mettre en contact avec le monde extérieur. Il était difficile d'accepter l'idée que si, quatre années auparavant, ils avaient reçu l'ordre de me pousser dans une chambre à gaz, ils l'auraient fait ; mais l'initiative méritait tous les encouragements.

Lorsque, en octobre 1947, j'ai, à la fin d'une série d'articles intitulés « Jeunesse d'Allemagne » dans le quotidien *Combat*, appelé à ouvrir la frontière française aux jeunes Allemands pour qu'ils ne tombent pas dans le nationalisme d'amertume, j'ignorais que j'avais été précédé par les remarquables initiatives du père Du Rivau à Offenbourg — avec la création de la revue *Dokumente*, informant en Allemagne sur les réalités françaises, et *Documents*, informant en France sur les réalités allemandes (les deux revues existent encore aujourd'hui !) — et par la section jeunesse de la Direction des affaires culturelles de l'Occupation française. Nous avons vite constaté que nous avions une définition semblable de l'action culturelle, une définition qui allait servir de base à l'action de notre Comité jusqu'à son autodissolution en 1967. La culture, ce ne sont pas seulement les Arts et les Lettres, c'est aussi la connaissance des réalités politiques, économiques et sociales du pays voisin et tout particulièrement du poids de souffrances qui pèsent sur eux, qu'il s'agît des millions d'expulsés ou des survivants de Dresde ou de Hambourg effroyablement bombardés. Et les porteurs de cette culture, ce ne devait pas être en priorité de beaux esprits appartenant à des milieux privilégiés de la culture traditionnelle, mais des multiplicateurs de toutes sortes, éducateurs, syndicalistes, dirigeants de mouvements variés. Nous en avons trouvé un nombre impressionnant dans l'un et l'autre pays.

Lorsque, aujourd'hui, je me sens découragé après le non au référendum, après tant d'ignorances gouvernementales, des deux côtés, portant sur les réalités franco-allemandes et européennes, il me suffit de regarder en arrière pour me dire que notre travail a tout de même été utile et pour faire mienne une formule que je dois à Richard von Weizsäcker :

Es ist nicht möglich das Werk zu vollenden. Es ist nicht erlaubt das Werk zu verlassen (Il n'est pas possible d'achever l'œuvre. Il n'est pas permis d'abandonner l'ouvrage).

Alfred GROSSER

Alfred Grosser, professeur émérite des universités à Sciences-Po, Président du Centre d'information et de recherche sur l'Allemagne contemporaine (CIRAC) et chroniqueur politique à La Croix et Ouest-France a, entre autres, récemment publié : L'Allemagne de Berlin, différente et semblable, Alvik (2002) et La France, semblable et différente, Alvik, (2005).